



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.34
Dossier traité par: Christian Grütter
Wabern, le 29 janvier 2026

Circulaire MO 2026 / 01
Documentation «Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 –
Modification du 1er février 2026»

Mesdames, Messieurs,

Par la présente circulaire, nous vous informons que la documentation relative au modèle «Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0» a été mise à jour. Les modifications sont répertoriées dans la liste ci-jointe. La documentation relative au modèle modifiée, portant la référence 1.1, et les modèles de géodonnées adaptés entreront en vigueur le 1er février 2026.

La documentation actualisée est disponible à l'adresse suivante : www.cadastre-manual.ch > Guide Mensuration officielle > Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV > Documentation du modèle DMAV. La documentation mise à jour en italien sera mise à disposition à cette même adresse en février 2026.

Les modèles de géodonnées de la mensuration officielle seront mis à jour au cours du mois de février 2026 dans le Model Repository de la Confédération <https://models.geo.admin.ch> > V_D.

La présente circulaire remplace la circulaire MO 2024 / 04 Documentation «Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 – Modification du 1er juillet 2024».

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Office fédéral de topographie
Mensuration

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du service spécialisé

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF



Pièce jointe:

Vous trouverez un aperçu des modifications apportées au modèle de géodonnées et à la documentation du modèle dans le document ci-joint «20260201 Anpassungen_Modelldokumentation_DE-FR».